

**Aux membres affiliés auprès de la Fédération des Magistrats,
des Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais**

Chers membres,

La Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais a pour but la défense des intérêts moraux, sociaux, professionnels et matériels des membres affiliés auprès de ses associations professionnelles. Grâce au partenariat commercial que la FMEP a conclu avec le Groupe CSS Assurance, les membres FMEP bénéficient de conditions préférentielles qui se déclinent comme suit :

Cercle de personnes :

- **Membres de l'association – La famille des membres de l'association**
- **Personnes ayant l'âge de l'AVS**

<u>Description</u>	<u>Rabais accordé</u>
Assurance ambulatoire myFlex :	9.00 %
Assurance d'hospitalisation myFlex :	10.00 %
Assurance standard :	5.00 %
Assurance santé Livo Smart :	8.00 %
Assurance santé Livo Top :	8.00 %
Assurance pour cas d'urgence Livo :	8.00 %
Assurance prévention Livo :	8.00 %
Assurance standard plus :	13.00 %
Assurance d'hospitalisation privée :	13.00 %
Assurance d'indemnité journalière effectif repris :	13.00 %

Infos

Les rabais mentionnés ci-dessus sont destinés tant aux membres FMEP qu'à leur famille (époux·se, enfants), ainsi qu'aux retraités membres FMEP. Pour bénéficier du statut de membre, la personne cotise auprès de la Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'Etat du Valais.

Pour tout complément d'informations et conseils relatifs à ces avantages, nous vous invitons à contacter un conseiller CSS de votre région.